

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 MARS 2023
Délibérations votées

N°	Objet	Bilan du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 13/02/2023	Favorable - Unanimité
01-100323	ACHAT D'UNE MAISON RUE DU VIEUX PONT Le conseil municipal, - <i>APPROUVE l'acquisition par la commune de l'immeuble sis 9 rue du Vieux Pont pour un montant de 45 000 € auquel s'ajoute les frais relatifs à cette acquisition.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à intervenir et à signer les actes définitifs.</i>	Favorable - Unanimité
02-100323	VESTIAIRES DU FOOT – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS VERT Le conseil municipal, - <i>APPROUVE l'avant-projet sommaire proposé présenté,</i> - <i>VALIDE le plan de financement suivant (cf. détail dans délibération)</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023,</i> - <i>DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.</i>	Favorable - Unanimité
03-100323	LOTISSEMENT SURCHERE 2 – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET Le conseil municipal, - <i>APPROUVE l'Avant-Projet tel que présenté ci-dessus pour la création du lotissement communal « La Surchère 2 ».</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à lancer les consultations en procédure adaptée et à retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour les missions complémentaires de CSPS (Coordination Sécurité Protection Santé), d'études géotechniques et de géomètre nécessaires à la poursuite du projet ;</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de demander aux maîtres d'œuvre de poursuivre sa mission et de préparer la phase PROJET.</i>	Favorable - Unanimité

04-100323	RETROCESSION ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE BRENON » Le conseil municipal, - DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de La Séguinière, sans indemnité, des parcelles E899, E900, E679, E680, E681, E682 (en partie), E837 (en partie) susmentionnées contenant la voirie et les parties communes (voirie, espaces verts, équipements annexes) du dit lotissement. Parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique, de ses équipements annexes et des espaces verts, ainsi que son classement dans le domaine public communal. - DONNE pouvoir à Monsieur le 1er Adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.	Favorable - Unanimité
05-100323	MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE GRIGNION DE MONTFORT Le conseil municipal, - DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération suivante : ○ Modification de l'éclairage pour l'aménagement de la place Grignon de Montfort, ○ Montant de la dépense : 32 001,55 € net de taxe, ○ Taux du fonds de concours : 75 % ○ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 001,16 € - DIT que la dépense sera imputée au programme d'investissement n°322 « Voie en agglomération – Rue de la Garenne ».	Favorable - Unanimité
06-100323	RECENSEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE – 2023/2026 Le conseil municipal, - VALIDE la liste des travaux de voirie et d'habitat, pour les 4 prochaines années, susmentionnés, - INVITE Monsieur le maire à en faire part à l'Agglomération du Choletais compétent pour ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, - PRECISE que les crédits seront inscrits au budget au fur et à mesure de l'avancement des projets.	Favorable - Unanimité
07-100323	LIAISON DOUCE ROUTE DU JOLI BOIS ET CHEMIN DES RAMBOUILLERES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Le conseil municipal, - APPROUVE l'avant-projet d'aménagement sommaire présenté pour un montant estimatif global de travaux de 240 903,75 € HT	Favorable - Unanimité

	<i>AUTORISE M. le maire à solliciter auprès de Mme la Présidente du Département de Maine-et-Loire un financement au titre des liaisons cyclables structurantes conformément au plan de financement suivant (cf. détail dans délibération)</i>	
08-100323	REGULARISATION DES CONCESSIONS ECHUES NON RENOUVELEES DANS LES DELAIS Le conseil municipal, - <i>DECIDE d'aviser les familles concernées, par voie d'affichage d'un avis municipal en mairie et au cimetière, d'apposer sur les concessions un panneau invitant les familles à se présenter en mairie et d'adresser un 1er courrier en LR avec AR aux concessionnaires en vie ou à leurs ayants droit lorsque leur adresse est connue puis, si cela s'avère nécessaire, un 2nd et dernier courrier de relance 15 jours avant la date butoir.</i> - <i>DECIDE de proposer aux concessionnaires ou à l'ayant droit le plus diligent qui se fait connaître en mairie de renouveler la concession selon les termes de l'acte de concession initial au tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement à condition que la sépulture soit en bon état d'entretien ou remise en état si besoin,</i> - <i>DECIDE de fixer comme date butoir à cette procédure, le 30 avril 2023 de manière à laisser un délai suffisant et raisonnable aux familles, même non domiciliées dans la commune, grâce à la fête des Rameaux, pour se faire connaître en mairie et réaliser les démarches nécessaires,</i> - <i>DECIDE de reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme de cette date, afin de libérer les terrains.</i> - <i>DELEGUER à Monsieur le maire, en vertu de l'article L.2122.22 8° du Code général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.</i>	Favorable - Unanimité
09-100323	CREATION DU BUDGET ANNEXE « REGIE PHOTOVOLTAIQUE » Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la création du Budget Annexe « Production d'énergie Photovoltaïque » en comptabilité M4 « services publics industriels et commerciaux » pour la gestion financière relative à la production et revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques de la commune.</i> - <i>RENONCE au bénéfice de la franchise de TVA prévue à l'art. 293 B du CGI,</i> - <i>APPROUVE le choix de gestion du paiement de la TVA au réel simplifié,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre au comptable public et au centre des Impôts la présente délibération.</i>	Favorable - Unanimité

10-100323	AJUSTEMENT DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS Le conseil municipal, - <i>ACTE les nouvelles dispositions sur le compte épargne temps ;</i> - <i>IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts de fonctionnement dans la limite des crédits votés.</i>	Favorable - Unanimité
11-100323	ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements susmentionnées.</i>	Favorable - Unanimité
12-100323	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIES Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,</i> - <i>ADHERE au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,</i> - <i>AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune.</i>	Favorable - Unanimité
13-100323	MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES Le conseil municipal, - <i>APPROUVE les modifications proposées par Monsieur le maire.</i>	Favorable - Unanimité
14-100323	CCAS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELUS DEMISSIONNAIRE Le conseil municipal, - <i>DESIGNE Mme Céline TREMBLAIS – 4^{ème} adjointe au maire – comme représentante de la commune de La Séguinière au sein du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Astrid FRAPPIER, démissionnaire.</i>	Favorable - Unanimité

- | | | |
|--|--|--|
| | <p>- RAPPELLE la liste des 7 administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, élus, représentant la commune :</p> <p>Mme Marie PELTIER
Mme Céline TREMBLAIS
Mme Anne COULON
Mme Séverine BILLAUD
Mme Laëtitia FAZILLEAU
Mme Stéphanie FEUFEU
Mme Sylvie CHUPIN</p> | |
|--|--|--|

Le 22 mars 2023

Le maire,

Guy BARRÉ

